

## AVIS CESEC 2018-80<sup>1</sup>

*Relatif à*

### *Programme pluriannuel des investissements dans les EPLE de Corse pour la période 2018-2023*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine 14 novembre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le programme pluriannuel des investissements dans les EPLE de Corse pour la période 2018-2023*;

**Après avis entendu**, Monsieur Alain FICHOU Direction de l'immobilier, Direction Générale Adjointe des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments ;

**Sur rapport de** Madame Hélène DUBREUIL-VECCHI pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 27 novembre à Ajaccio,**

**Prononce l'avis suivant**

La Collectivité de Corse se doit d'adapter la structure et le parc des EPLE insulaires (Établissement Public Locaux d'Enseignement) afin de répondre aux évolutions démographiques, aux besoins en matière de formation, de restauration et d'hébergement, aux contraintes d'accessibilité, aux normes réglementaires pour les établissements recevant du public (ERP), mais aussi de proposer un environnement de travail de qualité pour tous les élèves et pour tous les personnels qu'ils soient enseignants, administratifs ou techniques.

Le PPI 2018-2023 qui est proposé, vise certes à améliorer l'accompagnement éducatif et la qualité de l'offre de formation mais il se situe dans une stratégie globale d'élaboration d'un autre système éducatif. En ce sens, il doit être considéré comme l'un des leviers permettant aux élèves, de garantir les conditions de son émancipation, « *le savoir dispense la liberté* » ; Le PPI 2018-2023 s'inscrit également dans un contexte très particulier.

---

<sup>1</sup> Adopté l'unanimité

La recherche d'un nouvel équilibre entre les effectifs à scolariser et les capacités d'accueil doit s'opérer à la fois dans le respect de la rationalité des trajets scolaires, mais aussi, et autant que faire se peut, en recherchant davantage de mixité sociale avec une attention particulière pour l'accueil des élèves de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté). L'Assemblée de Corse se prononcera à la fin de cette année. Cette nouvelle sectorisation impactera la structure et les équipements des collèges concernés.

**Ainsi, l'ambition annoncée, est de proposer à tous les acteurs un EPLE moderne permettant:** d'être plus ouvert sur leur environnement et de s'adapter aux besoins des partenaires locaux ; de bénéficier de CDI utilisés pendant les temps d'accompagnement éducatif et que les équipements sportifs puissent être mutualisés avec les associations sous le contrôle des Communes et Intercommunalités ; d'agir pour l'intégration d'un tissu économique local au sein de la restauration par le développement des circuits courts d'approvisionnement ; d'acter le bilinguisme comme élément de référence dans la pratique quotidienne au sein de l'établissement.

**Un établissement accueillant et accessible à tous :** Dans lequel, les lieux de rencontres (hall d'accueil, foyer, circulations) seront conçus dans le cadre d'une vaste réflexion sur le temps de « vie scolaire » ; Ils permettront d'offrir aux parents la possibilité de rencontrer les professeurs dans un cadre adapté, de permettre aux professeurs de préparer leurs cours, de rencontrer les élèves individuellement ou en petits groupes dans des locaux prévus à cet effet. Les salles de cour, seront conçues, comme des salles spécialisées, répondant aux attentes des programmes.

**Concernant le Numérique :** par un réseau informatique très performant est au service d'une pédagogie moderne, adaptée à un public d'élèves en prise directe avec son siècle ; doté de tous les équipements et logiciels susceptibles d'accompagner les apprentissages des élèves et la vie scolaire.

**Dans le contexte de l'environnement durable :** en agissant en préservant les ressources naturelles : par l'utilisation plus large des énergies renouvelables, par une gestion plus maîtrisée de la ressource en eau ; en préservant la santé et le bien-être de la communauté éducative ; en développant les initiatives pour lutter contre le gaspillage alimentaire ; en participant activement au recyclage des déchets par le recours systématique au tri sélectif dans toutes les activités de l'établissement.

**Parallèlement aux actions structurantes qui relèvent d'un PPI, le fonctionnement même des EPLE peut apporter de nombreuses réponses aux objectifs évoqués précédemment.** En particulier dans le domaine des économies d'énergie. Un « Workshop » sera organisé dès le début de l'année 2019, afin de partager avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative insulaire, la vision innovante qui est présentée. Ce travail collaboratif visera à réfléchir sur « l'EPLE corse de demain ». Il s'agira de nous interroger et de travailler sur les thématiques liées à la vie dans les établissements et à la prise en compte des nouveaux besoins éducatifs.

Si de nombreuses opérations furent engagées et réalisées, citons par exemple la réhabilitation complète du collège de Vicu (4,4 M€) ou la construction aux collèges de Baleone et Léon Boujot de salles d'EPS semi-spécialisée (1,8 et 2.2 M€), d'autres travaux, en particulier dans les établissements d'enseignement professionnel, ont cruellement fait défaut.

Aujourd'hui, il convient d'y remédier. Le PPI 2018-2023 se positionne également à la fin d'une opération financièrement lourde, celle du nouveau collège du Stiletto. La réception de ce chantier important représente une opportunité pour la CDC. E

**En effet la période de six années qui s'ouvre doit permettre : d'une part de consacrer, dans le cadre de nos contraintes budgétaires, l'intégralité du budget d'investissement pour les bâtiments d'enseignement soit en moyenne 13,3 M€ par an, à la remise à niveau du parc immobilier existant, et, d'autre part, de mener la nécessaire réflexion concernant la construction de nouveaux EPLE à l'horizon 2024-2025.**

Le PPI 2018-2023 est intégré dans le cadrage financier, avec une ouverture de crédits de paiement prévisionnelle d'un montant global de 78,89 M€ sur la période. La programmation des investissements dans les EPLE pour la période 2018-2023 s'inscrit dans la démarche de programmation budgétaire que conduit plus globalement la Collectivité. Au sein du budget, elle correspond à la fonction sociale et à l'objectif « constructions scolaires ».

**Les crédits alloués se répartiront entre :**

- les travaux de Réhabilitation/Rénovation/Extension des bâtiments pour 44,85 M€ ; - la maintenance générale pour 12 M€ ; - la mise en sécurité/sûreté pour 2,45 M€ ; - le numérique pour 4,80 M€ ; - la performance énergétique et la gestion des ressources pour 8,70 M€ ; - la restauration scolaire pour 2,40 M€ ; - l'éducation physique et sportive pour 3,69 M€.

**Le CESEC émet un avis favorable au programme pluriannuel des investissements dans les établissements publics locaux d'enseignement de Corse pour la période 2018-2023.**

Le Président du CESEC,



**Paul SCAGLIA**